SELARI. d'Avocats Stephano MOLLER Avocat au barreau des Alpes-de-Haute-Proveno 23 Place du Terreau - 04100 MANOSQUE Tél.: 04.92.72.59.21 – Fax: 04.92.72.60.53 avocat@steph

VENTE AUX ENCHERES PUBLICUES
SUR L'QUITO ATON, JUDIC, IRE
et dernier enchérisseur, à l'audience d'adjudication de M. le
aution près le Tribunal Judiciaire de DIGNE-LES-BAINS, au
ice, 6 Place des Récollets, 04000 DIGNE-LES-BAINS :

DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE: de VALENSOLE (04210), Quartier La Baisse de Sa

LE JEUDI 15 AVRIL 2021 A 9 HEURES

ON BATIMENT A USAGE INDUSTRIEL, ARTISANAL ET COMMERCIAL

Section T numéro 495 lieudit Figurant au cadastre sous les rétérences sulvantes : n T numéro 494 lieudit ou voie Baisse de Sainte Anne Ouest contenance de 00 ha 37 a 56 ca, n T numéro 495 lieudit ou voie Baisse de Sainte Anne Ouest contenance de 00 ha 00 a 44 ca, TOTAL contenance de 00 ha 38 a 00 ca.

OCCUPATION : Les locaux sont libres de toute occupation.

TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS
VISITE SUR PLACE: 2021 DE 11 HEURES A 12 HEURES

rganisée par Maître Christophe NEYROUD, membre de la SARL SULMONI NEYROUD GAUTHIER DEMAILLY, CDJ 04, de Justice à DIGNE-LES-BAINS (04.92.31.31.75).

Etant précisé que les enchères ne sont recevables qué si elles sont portées par un Avocat inscrit au barreau des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE muni d'un chèque de barque de 10 % de la mise à prix établi à l'ordre de la SCP JP. LOUIS & A. LAGEAT ou d'une caution bancaire de même montant, sans que cette garantie puisse être inférieure à 3,000 euros.

Pour de plus amples renseignements:
S'adresser à Maître Stéphane MÖLLER, membre de la SELARL d'Avocats S'adresser à Maître Stéphane MÖLLER, Tél.: 04.92.72.59.21, tous les jours ou consulter le cahier des conditions de la vente au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de DIGNE-LES-BAINS.

Fait à Manosque, le 17 février 2021 Maître Stéphane MÖLLER, Avocai



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

POUR UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX À VALENSOLE

Enquête publique sur les communes de Valensole, Manosque, Gréoux-les-Bains et Volx (Alpes-de-Haute-Provence)

ar arrêté préfectoral du 5 février 2021, la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence orme le public qu'il sera procédé sur le territoire des communes de Valensole, nosque, Gréoux-les-Bains et Voix à une enquête publique sur : la demande d'autorisation environnementale relative à l'evolution et à l'optimi-ion des conditions d'exploitation de l'installation de stockage de déchets non rigereux déposée par la société CSDU 04 sur la commune de Valensole – Vallon s Serraires,

0 metres autour de ce projet. Du tundi 1er mars 2021 au jeudi 1er avril 2021 inclus (soit 32 jours) ion de servitudes d'utilité publique dans un périmètre de

Est désigné en qualité de commissaire-enquêteur Monsieur Jean-Louis MAIL-LAND, cadre technique retraité de l'Office national des forêts.

L'installation de stockage de déchets non dangereux du Vallon des Serraires, exploité par la société CSDU 04, se trouve sur la rive gauche de la Durance, en face du territoire de Manosque dans les contreforts du plateau de Valensole - RD 6 - Vallon des Serraires à Valensole.

CSDU 04 est actuellement autorisé par arrêté préfectoral n° 2006-723 du 18 2006 modifié et pour une durée de 17 ans.

Dans le cadre de la poursuite de son activité, le CSDU 04 dépose une demande autorisation environnementale, sur l'emprise de 3 parcelles cadastrales de la ection G07 n° 2746, 2748 et 2254, afin de faire évoluer et d'optimiser les conditors d'exploitation de son installation, sur les bases de son autorisation d'exploiter ctuelle avec une extension de capacité et une prolongation de son autorisation our les niveaux d'activités suivants :

- 2 900 400 tonnes au total,
- 100 000 tonnes/an avec un dépassement annuel exceptionnel de 20 000 tonnes

900 400 tonnes au total, 00 000 tonnes/an avec un dépassement ann faire face aux aléas techniques et naturels, qu'en 2040, les surfaces étant inchangées. nel de 20 000 tonnes

es évolutions conservent :

a surface de stockage déjà autorisés de 9,65 ha,

a cote sommitale du réaménagement déjà autorisée de 450 m NGF,

les caractéristiques morphologiques du réaménagement final déjà autorisé.

se évolutions ont pour objet de ;

optimiser l'exploitation par des modifications marginales de la géométrie du

agencer les bassins et réseaux de gestion des eaux pluviales en augmontes, capacités, ploiter le casier en mode bioréacteur pour de meilleures performances envimentales de valorisation des biogaz, igmenter les capacités de stockage par l'augmentation sensible des affouilles du fond de casier s'ul fond de casier olonger la durée d'exploitation de l'installation.

tation de la capacité totale de stockage permet

une prolongation de la durée d'exploitation ; une augmentation de la capacité annuelle de stockage une extension de l'origine géographique des déchets.

CSDU 04 dépose également une demande d'institution de servitudes d'utilité lique autour de l'installation de stockage de déchets non dangereux du Valion Serraires pour la parcelle portant la référence castrale n° 1950 section G07, se dans la bande de 200 mêtres sur la commune de Valensole, qui en est

Des servitudes ont pour objet de garantir que des activités ou des occupations sol incompatibles avec l'installation visée ne pourront pas être mises en œuvre proximité immédiate de la zone de stockage de l'ISDND et de ses équipements mexes, non seulement durant la période d'exploitation mais aussi durant la période de suivi à long terme du site, d'une durée minimale de 25 ans.

La zone grevée de servitudes est inconstructible et son usage demeure exclusi-ment agricole et/ou naturel ou destiné à des équipements d'intérêt public sans ésence humaine permanente.

DU 2 FEVRIER 2021

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PROCEDURE SIMPLIFIEE

1. IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE Commune du LAUZET-UBAYE 04340 Le Lauzet-Ubaye Tél : 04.92.85.51.27

2. OBJET DE LA DELEGATION:
Délégation de service públic, au sens de la Loi du 19 janvier 1983 (article 41C) t son décret d'application de l'01/03/1995, d'exploitation de la buvette du lac sur commune du Lauzet-Ubaye.

3. NATURE DE LA PRESTATION : Exploitation de la buvette du lac à partir du 1er mai 2021 * ("Cette date peut être modifiée suivant les disponibilités du prer

aranties professionnelles et financières, xpériences dans le domaine de la restauration, l'accueil, l'ani montant de l'offre ne doit pas être inférieur à 8 000€ HT/an, montant de la caution bancaire correspond à 25% de la rede

5. CRITERE DE SELECTION
 garanties professionnelles et
 expériences dans le domaine

6. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS:
Le dossier de consultation est à retirer à la mairie du Lauzet-Ubaye.
Pour tous renseignements administratifs: 04.92.85.51.27.
Les demandes de renseignements complémentaires peuvent être faites par mail

7. REMISE DES OFFRES: Au lieu du 28 février 2021 à 16h au plus tard LIRE: Lundi 15 mars 2021 17h au plus tar ous renseignements administratifs: 04.92 mandes de renseignements complémenta stration-lauzetubaye@orange.fr

ANNONCES LEGALES

Toute information utile pourra être sollicitée Directeur Général, responsable Site et Enviro csdu04@csdu04.com ou au 04. 92. 74. 00. 11. auprès de Monsieur Michel Déo, nement à l'adresse mail suivante

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Valer

Les communes de Valensole, Manosque, Gréoux-les-Bains et Volx sont concer nées par le périmètre d'affichage réglementaire.

de servitudes d'utilité pur Valensole du 28 septembre que le registre d'enquête en mairies de Valensole, puisse en prendre conna public à savoir : es pièces du dos mpact, l'étude de bssier, comprenant rough the dangers, les documents cartograph de dangers, les documents cartograph è mis par la MRAE le 28 mai 2018 e' illité publique assort de l'avis favorable septembre 2020 sur le projet d'institution production de l'avis seront déposés, pendant to

Mairie de Valensole	du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 15h à 17h le vendredi de 8h à 12h et de 15h à 16h30
Mairie de Manosque	du lundi au vendredi de 8h30 à 18h
Mairie de Gréoux-les-Bains	Mairie de Gréoux-les-Bains du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h
Mairie de Volx	du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et 13h45

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale et de servitudes d'utilité publique pourra être consulté sur le site internet des services de l'État du département des Alpes-de-Haute-Provence : www.alpes-de-haute-provence. gouv.fr (rubrique : publications/enquêtes publiques/liste des communes/commune de Valensole).

Un poste informatique est mis à disposition du public à la préfecture, rue du docteur Romieu à Digne-les-Bains, de 9 h à 11h30, du lundi au vendredi, à l'effet de consulter la version dématérialisée de ce dossier.

Dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfète des Alpes-de-Haute-Provence.

Pendant toute la durée de l'enquête, les obsen

consignees : oot par écrit : sur le registre papier mis à disposition du public de chacune les concernées

pour courrier adressé à l'attention du commissaire-enquêteur en mairie de Valensole, siège de l'enquête
* soit par voie électronique :
- sur le registre numérique du site dédié, à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/2150
ou - à l'adresse e-mail dédiée suivante : enquete-publique-2150@registre-dema-terialise.fr. Elles seront dans ce cas versées au registre numérique et consultables.

Ne seront prises en compte que durant la durée de l'enquête publique

Le commissaire-enquê ieux et jours ci-dessous

Mairie de Valensole	- Lundi 1er mars 2021 de 8h à 12h - Jeudi 1er avril 2021 de 15h à 17h
Mairie de Gréoux-les-Bains	Mairie de Gréoux-les-Bains - Jeudi 11 mars 2021 de 8h30 à 12h30
Mairie de Volx	- Vendredi 19 mars 2021 de 8h15 à 12h
Mairie de Manosque	- Mardi 23 mars 2021 de 13h à 18h

l compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées commissaire-enquêteur seront déposés en mairies de Valensole, Manosque, éoux-les-Bains et Volx pour y être tenus à la disposition du public pendant un an.

Ils seront également publiés sur le site internet des services de l'État du dépar-tement des Alpes-de-Haute-Provence : www.alpes-de-haute-provence.gouv. fr (rubrique : publications/enquêtes publiques/liste des communes/commune de Valensole).

Au terme de la procédure, la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence statuera par arrêté préfectoral sur la demande d'instauration des servitudes d'utilité publique nécessaires au projet et la demande d'autorisation environnementale, par une autorisation ou un refus.

AVIS AU PUBLIC

Mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération n° 21.01.16 en date du 28 janvier 2021, le Conseil Muni de la Commune de Manosque a décidé de prescrire une modification simp du Plan Local d'Urbanisme (PLU), modification qui vise à modifier l'article du PLU.

Conformément aux dispositions de l'article L153-47, le projet de modificainsi que l'exposé de ses motifs, seront tenus à disposition du public pendar mois, soit du lundi 15 mars 2021 au vendredi 16 avril 2021.

Le dossier de modification sera disponible :
- à l'accueil de la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au publi u lyndi au vendredi, de 8h30 à 18h -sur le site internet de la commune : https://www.ville-manosque.fr/

Le public pourra formuler ses observations sur un registre disponible à l'ac de la mairie, ou directement sur le site internet susvisé.

A l'issue de cette mise à disposition, le projet, éventuellement modifié pou compte des avis émis, sera présenté au conseil municipal pour approbation.

Le Directeur régional des finances publiques des Bouches-du-Rhône, Borde 13357 Marseille Cedex 20 curateur de la succession de Mme Karine Géraldine MOLINIE divorcée BARRET décèdée le 07/09/2013 à Grimaud établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0138009072/jb.

INVENTAIRE DE LA SUCCESSION

REGLEMENT DU PASSIF

APPEL D'OFFRES

A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE PUBLICATION : 04

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR : Provence Alpes Agglomération 4 rue Klein 04000 Digne les Bains.

ADRESSE INTERNET DU PROFIL D'ACHETEUR: http://provence-alpes-agglo.sudest-marchespublics.com

PRINCIPALE ACTIVITÉ DE L'ENTITÉ ADJUDICATRICE : Eau

OBJET DU MARCHÉ: Étude tarifs de l'eau et de l'assainisseciale et tarifs autres que domestiques.

PRESTATIONS DIVISÉES EN LOTS : nor

DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION : 9 mois à compter de puffication du marché.

LANGUES POUVANT ÊTRE UTILISÉES DANS L'OFFRE OU LA CAND DATURE : français.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION: Offre économiquement la plus avantageus appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation TYPE DE PROCÉDURE : procédure adaptée

DÉLAI MINIMUM DE VALIDITÉ DES OFFRES : 180 jours à compter date limite de réception des offres. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : 08 Avril 2021 à 16:00.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES: Il est porté à l'attention des idats que l'Entité Adjudicatrice se réserve le droit de négocier avec les candi yant présenté une offre. Cette négociation sera susceptible de porter sur is éléments de l'offre, notamment sur le prix. Conformément aux disposit è l'article Art. R. 2123-5 du Code de la Commande Publique, l'acheteur indux candidats qu'il se réserve le droit d'attribuer le marché public sur la baseffres initiales sans négociation.

CONDITIONS ET MODE DE PAIEMENT POUR OBTENIR LES DOC MENTS CONTRACTUELS ET ADDITIONNELS:

Le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) est à retirer gratuitement.

CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES OU DES CANDIDATURES :
Les offres seront remises par voie dématérialisées UNIQUEMENT devront êt déposées, selon les modalités définies au règlement de consultation, à l'adressivante : http://provence-alpes-agglo.sudest-marchespublics.com

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS À LA PUBLICATION : 24 Février 202

ANNONCES LÉGALES MARCHÉS PUBLICS

ant

DÉMATÉRIALISATION



La Provence

BR

z